



# REGLEMENT TRAIL NBZ 2019

## 1. Organisation

L'association Sport Volcans par l'intermédiaire de sa section course à pied **NBZ Trail**, organise le dimanche 14 avril 2019 le **Trail NBZ** à Nébouzat (63210).

## 2. Épreuves

Le **Trail NBZ 2019** se décline en :

### 2 épreuves avec classements :

➤ **La Gorce**, course de pleine nature de 14 km avec 390 m de dénivelé positif.  
Épreuve ouverte à toutes et à tous, à partir de la catégorie Cadet 16-17 ans.  
*Le départ est fixé le dimanche 14 avril 2019 à 9h15 à la salle de sports de Nébouzat (63210).*

➤ **Le Pourcharet**, course pleine nature de 27 km avec 800 m de dénivelé positif.  
Épreuve ouverte à toutes et à tous à partir de la catégorie Espoir 20 ans et plus.  
*Le départ est fixé le dimanche 14 avril 2019 à 9h00 à la salle de sports de Nébouzat (63210).*

### 2 épreuves sans classement :

➤ **La Rando de la Gorce**, randonnée de pleine nature de 14 km avec 390 m de dénivelé positif ouverte à toutes et à tous.  
*Le départ est fixé le dimanche 14 avril 2019 à 9h30 de la salle de sports de Nébouzat (63210)*

➤ **La KID's NBZ**, course pour enfants âgés de 6 à 10 ans sans classement ni chronométrage comprenant 2 parcours ludiques :  
- Enfants nés en 2009 - 2010 : 1 200 m  
- Enfants nés en 2011 - 2012 - 2013 : 600 m  
*Les départs sont fixés le dimanche 14 avril 2019 à 11h30 et 11h40 de la salle de sports de Nébouzat (63210).*

Les participants doivent respecter le de la route lorsque le parcours emprunte ou traverse des voies de circulation.

Suivant les conditions météorologiques, possibilité de chemins boueux, verglacés, enneigés et risque de brouillard.

Toutes les arrivées se font à Salle de sports de Nébouzat avec possibilité pour les participants d'accéder aux douches.

## 3. Conditions d'inscriptions

### **La Gorce et Le Pourcharet**

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :  
La copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option running ou le Pass Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

La copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UFOLEP ou la FF Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.

La copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de manifestation.



#### Cas particulier des coureurs étrangers :

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

#### **La KID's NBZ**

Organisée sans classement ni chronométrage, cette course ne nécessite pas de certificat médical. Leur participation reste soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet et dimanche matin.

### **4. Inscriptions**

Date limite d'inscription : le dimanche 14 avril 2019 à 8h30.

Les inscriptions (hors KID's NBZ) et l'envoi de la licence ou du certificat médical doivent se faire sur le site Internet [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr).

Confirmation d'inscription par mail dès validation du dossier.

Inscriptions Kid's NBZ :

- par courrier : NBZ Trail, rue des agoux, 63210 Nébouzat
- mail : [contact@nebouzat-trail.fr](mailto:contact@nebouzat-trail.fr)
- sur place le 14 avril 2019 avant 10h45

### **5. Droits d'engagement :**

**La Gorce** : 13 euros repas non compris. Dans la limite du nombre de dossards fixé à 500.

**Le Pourcharet** : 23 euros repas non compris. Dans la limite du nombre de dossards fixé à 350.

**La Rando de la Gorce** : 8 euros repas non compris.

**La KID's NBZ** : 2 euros repas non compris.

**Possibilité d'inscription au repas** (entrée, plat, fromage, dessert) d'après course pour les participants aux épreuves et accompagnants : 14 euros. Uniquement sur réservation avant le 7 avril 2019.

### **6. Annulation d'inscription**

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnités : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 7 avril 2019 (cachet de la Poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 5 (cinq) euros pour frais de dossier.

### **7. Équipement**

Matériel recommandé et/ou conseillé (liste non exhaustive)



- Gobelet personnel (type éco-tasse) pour les ravitaillements.  
Pour une démarche écoresponsable **il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements**
- Couverture de survie
- Sifflet
- Téléphone mobile
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.

**L'usage des bâtons est interdit sur le parcours du Pourcharet.**

## **8. Accueil et retrait des dossards**

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Le port de ce dossard sur le sac ou sur la jambe n'est pas autorisé.

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participants.

## **9. Retrait des dossards :**

Le samedi 13 avril 2019 de 17h30 à 20h00 et le dimanche 14 avril 2019 à partir de 7h30 et au plus tard 15 minutes avant le départ de chaque course.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation à l'une des épreuves inscrites au programme 2019 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement.

## **10. Postes de contrôle et ravitaillement**

Des postes de contrôles et de ravitaillements sont répartis le long des parcours.  
Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Premier ravitaillement : PK 8

Deuxième ravitaillement (Le Pourcharet) : PK 15

**Rappel : pas de gobelets sur les ravitaillements.**

## **11. Sécurité et assistance médicale**

Respect du code de la route lors des traversées de routes.

Surveillance médicale assurée par deux médecins et une association de secouristes avec postes de secours aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'organisation (NBZ Trail) se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.



## **12. Temps maximum autorisé et barrières horaires**

Le temps maximal de l'épreuve pour la totalité du parcours est fixé à :

- La Gorce : 3h00 (heure d'arrivée limite 13h00)
- Le Pourcharet : 4h30 (heure d'arrivée limite 13h30)

Les barrières horaires aux postes de contrôle seront définies et communiquées ultérieurement. Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de rallier la barrière horaire suivante dans les temps impartis.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le débalisage est effectué par les serre-files.

## **13. Abandon**

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

## **14. Pénalisation – Disqualification**

En s'inscrivant à l'une des 2 courses, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours balisé sans couper les sentiers
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Ne pas utiliser de moyen de transport
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve
- Se soumettre au contrôle anti dopage
- Porter assistance à tout coureur en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Respecter l'intégralité du règlement 2019

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur entraîne une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

## **15. Jury d'épreuve**

Il est composé :

- du comité d'organisation
- de l'équipe médicale présente sur la course

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.



## **16. Modifications des parcours ou des barrières horaires et annulation de course**

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires.

Si la course est annulée par décision préfectorale, il n'y aura pas de remboursement des inscriptions.

## **17. Assurance et responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'association Sport Volcans / NBZ Trail. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

## **18. Environnement**

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade irrémédiablement. Ne jetez ni emballage, ni mouchoir.

Respectez la faune et la flore. Cela permettra à tous de profiter pleinement de ce superbe Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et d'y revenir. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

La démarche éco-responsable se poursuit sur le Trail NBZ en demandant à chaque participant de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse).

Le tri sélectif des déchets sera mis en place aux postes de ravitaillement ainsi qu'au village d'arrivée.

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui sont accessibles que le jour de l'épreuve. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.

## **19. Classements et récompenses**

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge.

Récompenses : 3 premiers du scratch hommes et 3 premières du scratch femmes.

Lots : 1<sup>er</sup> cadet, 1<sup>er</sup> junior, 1<sup>er</sup> espoir, 1<sup>er</sup> senior, 1<sup>er</sup> M1 (40-49 ans), 1<sup>er</sup> M2 (50-59 ans), 1<sup>er</sup> M3 (60-69 ans), 1<sup>er</sup> M4 (70-79 ans), 1<sup>er</sup> M5 (80 ans et au-delà) hommes et femmes.

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

Les résultats seront disponibles sur le site internet de l'épreuve : [www.nebouzat-trail.fr](http://www.nebouzat-trail.fr) et sur le site [www.sportips.fr](http://www.sportips.fr)

## **20. Droits à l'image**

Par sa participation au Trail NBZ chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur



tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

## **21. Informatique et liberté**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation au Trail NBZ implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.

### **Renseignements :**

NBZ Trail – impasse de la Chareylade – Antérioux – 63210 Nébouzat

[contact@nebouzat-trail.fr](mailto:contact@nebouzat-trail.fr)

[www.nebouzat-trail.fr](http://www.nebouzat-trail.fr)